

Règle de Prise de Parole Publique

Cheverny, le 1^{er} août 2020

La Direction Générale et la SAS Sourcehotels a pour mission de construire et de maintenir la réputation des hôtels du groupe auprès de tous les publics auxquels l'entreprise peut s'adresser (professionnels, partenaires, journalistes, pouvoirs publics, etc.).

A ce titre, la Direction Générale et la SAS Sourcehotels est chargée de définir les stratégies de prise de parole du groupe et de les mettre en œuvre. Elle est le point de contact privilégié des questions posées par les publics externes et elle constitue le porte-parole habituel des messages que le groupe souhaite diffuser.

Pour garantir la cohérence de la communication, il est donc essentiel que les collaborateurs des Sources de Caudalie respectent les règles suivantes :

Les collaborateurs sont tenus de respecter vis-à-vis de l'extérieur la plus absolue discréetion sur tous les aspects stratégiques des hôtels du groupe qu'ils seraient amenés à connaître. Cette réserve doit s'exercer dans tous les contextes, professionnels comme privés.

Les collaborateurs sollicités pour une prise de parole publique (interview, participation à une conférence, etc.) doivent en informer la Direction Générale qui décidera de la suite à donner (acceptation, refus, choix des messages, sélection du porte-parole, etc.)

Les collaborateurs sont tenus de ne pas dénigrer le groupe vis-à-vis de l'extérieur de rendre compte de toutes les opportunités de communication qu'ils pourraient identifier.

Ces règles ne contredisent ni ne se substituent aux dispositions légales en vigueur protégeant la liberté de parole des citoyens et la vie privée des individus.

Fait à Cheverny
Le
(Signature du salarié)